



**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Marc WILKIN demeurant à 4800 Verviers, chaussée de Heusy 181.

Le terrain concerné est situé à 4821 Andrimont, avenue du Centre n°134 et cadastré division 2 section B n°245 B 2.

Le projet consiste en la transformation d'une habitation unifamiliale (perçement baies, pose peinture sur brique, changement châssis, abattage arbre) et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant un écart au permis d'urbanisation (pose d'une peinture en lieu et place d'un crépi).

Le dossier peut être consulté uniquement **sur rendez-vous pendant les heures de service** à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison. La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme **au plus tard quarante-huit heures à l'avance** (téléphone : 087/39.33.40, mail : [urbanisme@dison.be](mailto:urbanisme@dison.be)).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : [urbanisme@dison.be](mailto:urbanisme@dison.be)), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/11/2020 au 01/12/2020 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@dison.be](mailto:urbanisme@dison.be)